L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 7 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

XII—Suite.

—Elbé! Elt tendrement Gustave-Adolphe, d'une voix pleine de supplications et de tendresse.

—Sire, dit la jeune fille très émue, ne me parlez pas ainsi; ne m'enlevez pas tout mon courage!

Elle se laissa glisser sur le sol, prit une pose humble et suppliante et ajouta:

—Je prie Votre Majesté de m'oublier, comme je vais m'efforcer de l'oublier moi-même.

Le roi voulut la relever, elle s'y refusa.

Il eut un mouvement de dépit.

Il est difficile à un roi, fut-il même très épris, d'oublier qu'il a la souveraine puissance.

—Ah! dit-il, voilà une cruelle plaisanterie!

Le visage d'Elbé se couvrit de larmes.

—La mort est moins sérieuse que ma douleur, sire; elle est le repos, et ma vie est condamnée à une souffrance perpétuelle.

—Mais, au nom du ciel, Elbé, qu'avez-vous? s'écria Gustave-Adolphe déjà repentant du mot qui lui était échappé.

—Je vous fais mes adieux, mon seigneur!

...Comprenez-vous pourquoi je pleure, pourquoi je souffre, pourquoi je suis malheureuse!... Demain, le pâleral Mme Christine de me relever de mon service. Je quitte la cour et Stockholm pour fuir le roi, pour aller au loin oublier l'affection folle qu'une aussi vive ait osé ressentir pour son souverain!

—Et moi, le roi, je vous le défends! répliqua Gustave-Adolphe avec véhémence. Ah! comtesse, il serait trop facile de mettre au cœur d'un homme une passion violente, un amour qui fait sa vie, puis de lui dire: Je vous quitte, cela me lasse; je ne veux plus de vous. Oubliez-moi, je vais vous oublier aussi.

Il fit quelque pas dans l'espace restreint où il se trouvait, et sa voix, un peu rude tout à l'heure, se radoucit tout à coup.

—Elbé, mon chère âme, ce n'est pas le roi qui vous parle, c'est votre ami, c'est l'homme qui vous adore et qui souffre de votre indifférence.

La jeune fille, toujours affaissée sur le sol, lit un geste de dénégation.

—Eh! comment peux-tu me faire croire à ton affection, en me parlant de départ et d'oubli? comtesse Elbé, si tu m'aimais comme je t'aime, aurais-tu le triste courage de me faire entendre de pareilles paroles? Si tu m'aimais, t'oublierais-tu pas le monde, ta famille, la condition de ton amant et toi-même, pour ne songer qu'à ton ami, qu'à son amour, qu'au bonheur de vivre par lui et pour lui? Qu'est-ce donc, chère toi, cette passion qui s'empare, dit-on, en maître absolu du cœur tout entier de la femme? Qu'est-ce donc l'amour dans ton âme, que tu le sacrifies à un être que tu ne connaît pas, que tu le sacrifies à ton ami?

—Elbé voulut parler.

—Tais-toi! tais-toi! dit le roi, je ne veux plus l'entendre, tu m'irriterais, tu me rendrais méchant!...Ah! Elbé, que t'ai-je fait pour être cruelle à ce point! Grâce, je t'aime! ais pitié de moi!

—Hélas! sire, il ne m'est pas permis d'avoir pitié de moi-même!

Gustave-Adolphe eut un geste désespéré... Il prit Elbé dans ses bras, l'obligea de s'asseoir sur le banc, et vint de nouveau se placer à genoux devant elle.

—Ecoute, lui dit-il, tu me demandes de renoncer à mon bonheur qui fait ma vie et sans lequel il n'y aurait plus pour moi que solitude et nuit profonde autour de ma personne. Ne plus te voir!....c'est impossible! Demandais-je autre chose? non. Te voir au palais, chaque jour, lorsque ton service l'appelle auprès de la reine; te suivre de loin, dans l'ombre, lorsque, par les soirs d'été, tu viens rêver avec tes compagnes dans les jardins du palais; me promener sous tes fenêtres, la nuit, pour apercevoir à travers les rideaux ton image aimée; me dire: elle est là, elle pense à moi comme je pense à elle!....Qui donc oserait me reprocher ou me disputer ces joies? Et si tu me les ôtes, que resterait-il à mon cœur?

Il demandait peu chose, en effet, ce roi de vingt ans, qui n'avait point encore trouvé de cruelles devant lui; mais c'est ainsi que commencent les amours timides, sauf à être plus exigeantes ensuite.

Elbé parfaite d'innocence que fut Elbé, elle comprenait bien que Gustave-Adolphe ne tiendrait pas toujours le même langage, ne pourrait être reine, ne voulait pas être la maîtresse du roi, elle se défiait de ses forces, de son cœur, de son amour.

—Sire! dit-elle en faisant un violent effort sur sa volonté, vous oubliez que vous êtes roi et qu'il vous reste la couronne de Suède!

—Ah! dit-il, voilà une cruelle plaisanterie!

Le visage d'Elbé se couvrit de larmes.

—La mort est moins sérieuse que ma douleur, sire; elle est le repos, et ma vie est condamnée à une souffrance perpétuelle.

—Mais, au nom du ciel, Elbé, qu'avez-vous? s'écria Gustave-Adolphe déjà repentant du mot qui lui était échappé.

—Je vous fais mes adieux, mon seigneur!

...Comprenez-vous pourquoi je pleure, pourquoi je souffre, pourquoi je suis malheureuse!... Demain, le pâleral Mme Christine de me relever de mon service. Je quitte la cour et Stockholm pour fuir le roi, pour aller au loin oublier l'affection folle qu'une aussi vive ait osé ressentir pour son souverain!

—Et moi, le roi, je vous le défends! répliqua Gustave-Adolphe avec véhémence. Ah! comtesse, il serait trop facile de mettre au cœur d'un homme une passion violente, un amour qui fait sa vie, puis de lui dire: Je vous quitte, cela me lasse; je ne veux plus de vous. Oubliez-moi, je vais vous oublier aussi.

Il fit quelque pas dans l'espace restreint où il se trouvait, et sa voix, un peu rude tout à l'heure, se radoucit tout à coup.

—Elbé, mon chère âme, ce n'est pas le roi qui vous parle, c'est votre ami, c'est l'homme qui vous adore et qui souffre de votre indifférence.

La jeune fille, toujours affaissée sur le sol, lit un geste de dénégation.

—Eh! comment peux-tu me faire croire à ton affection, en me parlant de départ et d'oubli? comtesse Elbé, si tu m'aimais comme je t'aime, aurais-tu le triste courage de me faire entendre de pareilles paroles? Si tu m'aimais, t'oublierais-tu pas le monde, ta famille, la condition de ton amant et toi-même, pour ne songer qu'à ton ami, qu'à son amour, qu'au bonheur de vivre par lui et pour lui? Qu'est-ce donc, chère toi, cette passion qui s'empare, dit-on, en maître absolu du cœur tout entier de la femme? Qu'est-ce donc l'amour dans ton âme, que tu le sacrifies à un être que tu ne connaît pas, que tu le sacrifies à ton ami?

—Elbé voulut parler.

—Tais-toi! tais-toi! dit le roi, je ne veux plus l'entendre, tu m'irriterais, tu me rendrais méchant!...Ah! Elbé, que t'ai-je fait pour être cruelle à ce point! Grâce, je t'aime! ais pitié de moi!

—Hélas! sire, il ne m'est pas permis d'avoir pitié de moi-même!

Gustave-Adolphe eut un geste désespéré... Il prit Elbé dans ses bras, l'obligea de s'asseoir sur le banc, et vint de nouveau se placer à genoux devant elle.

—Ecoute, lui dit-il, tu me demandes de renoncer à mon bonheur qui fait ma vie et sans lequel il n'y aurait plus pour moi que solitude et nuit profonde autour de ma personne. Ne plus te voir!....c'est impossible! Demandais-je autre chose? non. Te voir au palais, chaque jour, lorsque ton service l'appelle auprès de la reine; te suivre de loin, dans l'ombre, lorsque, par les soirs d'été, tu viens rêver avec tes compagnes dans les jardins du palais; me promener sous tes fenêtres, la nuit, pour apercevoir à travers les rideaux ton image aimée; me dire: elle est là, elle pense à moi comme je pense à elle!....Qui donc oserait me reprocher ou me disputer ces joies? Et si tu me les ôtes, que resterait-il à mon cœur?

Il demandait peu chose, en effet, ce roi de vingt ans, qui n'avait point encore trouvé de cruelles devant lui; mais c'est ainsi que commencent les amours timides, sauf à être plus exigeantes ensuite.

Elbé parfaite d'innocence que fut Elbé, elle comprenait bien que Gustave-Adolphe ne tiendrait pas toujours le même langage, ne pourrait être reine, ne voulait pas être la maîtresse du roi, elle se défiait de ses forces, de son cœur, de son amour.

—Sire! dit-elle en faisant un violent effort sur sa volonté, vous oubliez que vous êtes roi et qu'il vous reste la couronne de Suède!

—Ah! dit-il, voilà une cruelle plaisanterie!

—Je n'ai pas le roi; c'est l'homme qui souffre et se plaît, répondit avec emportement Gustave-Adolphe, c'est l'homme qui t'aime et que tu chasses, c'est l'homme qui se révolte contre ton injustice et qui, le roi pourrait commander, l'amant implore et supplie; il s'humilie, il est à tes pieds.

Elbé était très émue. Une autre voix aussi puissante, celle des sou-cants, plaidait ardemment la cause du monarque amoureux. Cependant elle fit un nouvel effort.

—Ah sire! à votre tour, ayez pitié d'une pauvre fille! je ne dois plus vous écouter. Tout s'y oppose: la raison, votre gloire, l'honneur de mon nom.

—Et depuis quand l'amour n'est-il plus la gloire par excellence, ma chère âme?

Et comme Elbé ne répondait pas, l'injuste soupçon se glissa dans le cœur du roi.

—Ah! vous ne m'aimez pas! s'écria-t-il, un autre plus heureux que moi a su toucher votre âme. Dites-le moi, Elbé; alors je m'éloignerai, je vous fuirai; mais n'invoquez ni la raison, ni ma gloire, ni votre honneur, car toutes ces choses n'existent point entre vous et moi.

—Sire, répondit la jeune fille avec fraîcheur, je vous ai dit la vérité.

Le roi réfléchit un instant.

Tout à coup il se leva; son regard exprimait une énergique volonté.

—Comtesse de Brahé, demanda-t-il, vous m'aimez, et vous voulez me fuir!

—Oui, sire.

—Eh bien! madame, je ne supplie plus, j'exprime une volonté immuable. Ni plus que le roi n'est soucieux de votre honneur, comtesse, parce qu'il veut que la couronne soit partagée par la plus pure et la plus digne des femmes. Vous serez reine de Suède, Elbé! Je le désire! je le veux!

Si Elbé eût eu les ambitions que lui prêtait la reine Christine, évidemment elle eût été transportée d'aise de cette expression de la volonté du roi. Mais la jeune comtesse, tout en aimant ardemment Gustave-Adolphe, ne rêvait point la pourpre royale, ou plutôt elle comprenait que l'intérêt de son pays exigeait que le roi fît une autre alliance.

—Oh! jamais, jamais! s'écria-t-elle. C'est impossible!

Puis, brisée par cet effort, par les émotions diverses qui se succédaient depuis l'entrée de Gustave-Adolphe, elle se cacha la tête dans ses mains, dissimulant ainsi au roi les pleurs qui l'oppressaient.

Celui-ci s'approcha d'Elbé, et, bien doucement, voulut séparer les mains qui lui cachaient le visage de son amie.

—Laissez-moi, dit-elle, ma tête s'égare, j'ai peur....

—Peur! interrompit Gustave-Adolphe, forçant les mains à vous pieds! (Et il s'y mit.) Peur! lorsque le bras et le cœur du premier gentilhomme de Suède sont prêts à vous protéger! Peur! lorsque le roi vous déclare qu'il veut vous faire reine de Suède!

—Oui, dit la jeunefille qui se sentait défaillir et qui était réellement à bout de courage, j'ai peur de Mme Christine, de vous, de moi-même!

—Eh bien! que cette parole te rassure: Je jure par ma couronne, par mon nom, par notre amour, que nulle autre que toi ne sera reine de Suède! Demain, Mme Christine, ma mère, connaîtra ma volonté; je la ferai au sénat; je ferai convoquer les Etats, et avant un mois nos sujets acclameront leur nouvelle souveraine.

—Sire! Sire!

—Demain, votre fiancé, votre époux veut vous voir belle et souriante à la cour. Donc, plus de larmes, plus de tristesse, plus de chagrin, mais de la joie et du bonheur aujourd'hui, demain, toujours!

Il la prit dans ses bras, la baisa chastement sur les deux yeux, et ajouta:

—Ceci est le baiser de nos fiançailles, ma reine adorée!

Quelle femme eut pu résister à ces douces paroles, à ces promesses solennelles?

Aucune, à coup sûr!

Elbé oublia ses terreurs passées, ses angoisses, la promesse qu'elle avait faite à son père et, exaltée par la passion, elle murmura:

—Je t'aime! je t'aime! Gustave.

—Oh! maintenant, je pars tranquille, s'écria le roi enthousiasmé par cet aveu qui partait réellement du cœur, ton amour me répond de toi! Je suis certain que tu ne voudras plus me quitter.

—Non! non! jamais! fit la jeune fille complétement affolée.

—A demain, ma belle comtesse! A demain, ma reine!

Gustave-Adolphe mit un dernier baiser sur front d'Elbé et disparut au milieu des fleurs se dirigeant vers la galerie vitrée.

La comtesse de Brahé resta un moment immobile et froide; il semblait que la solitude eût rompu le charme et qu'elle cherchât à le ressaisir. N'était-ce qu'un rêve qu'elle venait de faire?

Tout à coup le sentiment de la réalité lui revint; elle poussa un cri.

—Ah! malheureuse! qu'ai-je dit! quelle promesse insensée ai-je faite!

Et, sans plus réfléchir, prompte au sacrifie, elle rentra dans l'hôtel et se présenta devant Pierre de Brahé.

—Mon père, lui dit-elle en se jetant dans ses bras, sauvez votre fille, car elle n'a plus de force pour résister à son fatal amour! Si vous voulez qu'elle reste digne de vous, d'elle-même, emmenez-la de suite; quittez Stockholm à l'instant même; demain il sera trop tard.

Le comte était un homme d'expérience et de sagesse; il savait que certaines résolutions—les plus pénibles en général—doivent être exécutées dès qu'elles sont conçues afin d'éviter les défaillances qui n'manquent pas de surgir lorsque la sagesse est ajournée.

—Bien, mon enfant! dit-il. J'aime ce courage, cette décision. Dieu t'en récompensera; un jour, tu seras heureuse. Va faire tes préparatifs, dans une heure nous aurons quitté Stockholm.

En effet, une heure plus tard Pierre de Brahé et sa fille, accompagnée l'un d'un domestique de confiance, l'autre de Charlotte, sa suivante, partaient pour la Finlande, où le comte possédait de nombreuses propriétés. Ils allaient se réfugier dans leur château de Kirisborg, situé non loin de Christinestad. Une seule personne connaissait le lieu de leur retraite, c'était l'honnête Christiern, le majordome du comte.

XIII.

Le départ si imprévu d'Elbé allait changer la situation et modifier complétement les projets du prince Charles. Elbé absente de Stockholm, le prince n'avait plus à s'occuper des actions du roi; les sorties nocturnes de celui-ci cessaient tout à coup et l'espionnage de Waldd devenait sans but.

Cependant Gustave-Adolphe n'avait point fait une promesse vaine à la comtesse de Brahé. Son premier soin, après être rentré au palais, avait été demander au principal ministre Axel Oxenstierna, et de l'informer de ses intentions relativement à l'union qu'il projetait avec Elbé de Brahé.

Le grand chancelier de Suède donna preuve, dans cette entrevue, de sagesse et de politique. Il connaissait bien le roi et savait qu'une passion naissante, chez un prince de l'âge de Gustave-Adolphe, devait être ménagée; qu'une opposition marquée ne pouvait obtenir qu'un résultat négatif. Il ne fit donc aucune allusion aux pourparlers entamés avec le Brandebourg, ne dit pas un mot de la présence de l'ambassadeur de cet Etat à Stockholm et se contenta de déclarer au roi que s'il était décidé à prendre femme dans une famille suédoise, il ne pouvait mieux s'adresser à tous égards qu'à la comtesse de Brahé dont les mérites, la distinction, les charmes, l'illustration du nom étaient sans rivaux en Suède. Mais, ajouta Oxenstierna, il s'agit, dans cette affaire, d'une question qui intéresse bien plutôt la famille de Votre Majesté que la politique générale du royaume. C'est pourquoi je prie le roi d'en conférer avec la reine-mère.

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-Poste à Markeville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Iberie.

M. EMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermillonville.

LAURENT CHÉRI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Marksville, (Avoyelles).

R. RICULFI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnsville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE,

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme de même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur la malle du port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste; mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre a été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus de la malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les fruits, les fleurs, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

remise classes.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés ordinaires (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des supplements bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs; n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit; sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre; pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour revoir, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera appposé au dit paquet ou ait, ainsi que le considera, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (*deux livres, quatre livres.*) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux; revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les photographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs,—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.
(No 2995—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jeudi de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Des taxes de 1869 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2.50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les vouchers enregistrés, les certificats de taxes, les certificats de mandats de taxes, l'arrêté de ville, les certificats de jurés de certaines cours, les certificats de cours de taxes, les réclamations pour milice; une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées; Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:

J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans.
Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer In marchent, GABRIELLA, capitaine Wm. Hanover, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing," sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Le MARDI, il partira "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 4 heures du matin. Mais seulement les lundis, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières sur cet jeu. Le steamer partira ainsi: le DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il se sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de manvais temps ou de bassesses eaux.

C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer A beaux pression et de la Malle des Etats-Unis, CAMELIA, Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux sunrises et sunsets.

Il partira de Lee tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept-heures et demie du soir pour la ville.

Prix: $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—3m Au No 20 de la rue de l'Union.

Le residant et la buvette aux prix de la Ville, tenus par K. FRAFALT.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 P. M.

Ce bateau de première classe lira le service régulier de la Mississippi entre Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux Durham pour Bayou Pierre, Yazoo, Talahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JENNEY 117 Commune et
HITE & CARLIN, 3 Tchoupitoulas.
Saoût—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norusis, Alexandria, Pineville, aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le beau steamer
ROUVIER DU PLATT-ABIE,
R. SINDT PIT, capitaine, JOS. C. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. MAYER Nos 1 et 3 Commune,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLEN, 105 rue Commune,
ADAMS & WORK, 39 Commercial Place.
24 déc—1an

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Fort Barré, Simmsport, Church-ville et tous les débarcadères sur l'Atchalaya et du Bayou Courtableau.

SIBYLLA,
W. Burton, capitaine
J. B. Schmick, commis.

Ce bateau faisant la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, Bassant, jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLEN,
No 105 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera décaré qu'à Simmsport ou Big-Bend Landing.

3 août—1an

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Fort Barré, Simmsport, Church-ville et tous les débarcadères de la rivière Atchalaya et du Bayou Courtableau. Le beau steamer
FIESTA,
O. C. Ferrera, capitaine.
A. Meynier et S. Dorbes, commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la côte.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEACKE, No 26 de la rue du Camp.
14 janvier—

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le beau steamer
CARRICK THORN,
Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brunet, commis, quittera la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 3 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
12 mai—

Paquebot régulier de la Côte et de Lafourche, Joseph Millaudon, maître.

Deux fois la semaine. Pour le lac de Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY-TEEL,
Capitaine J. F. Amoth,
Charles F. A. Charles.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra à la côte le lendemain.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
R. RIVET,
30 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte et les ports de la ville

Le Simplie Orleans, la côte et le débarcadère de Gouvant et le Vieux Fort Saint Mich.—Trois fois par semaine, le beau steamer à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Shaw, maître R. M. Valette, Parfait de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. A. COMAUX, 39 rue Conti.
6 mai—

RAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la côte, au-dessous de la ville.

Le beau steamer, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 9 heures du matin. — Pour Burras, Pilottown, la passe Ste-Ann et les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur
IBERIA,
Capt. F. L. Morse,
Pour frêt ou passage, s'adresser au No 126 de la rue Carondelet, bureau de
J. B. PRICE, Contracteur.
4 juin—

Association.

BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux prévisions de la Charte de la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année sociale.

Total des bénéfices réalisés sur les parts, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874	2,349 63
Intérêt upto octobre 1873 au 30 septembre 1874	5,011
Dépenses générales, taxes, loyer, etc du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	5,401 26
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	241 45
	8,642 31
Montant pour couvrir les dépenses générales &c	1,231 48
	8,642 31

L'Association a l'actif suivant:

Billets payables tous les mois, garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	39,071 33½
Etats à recevoir	7,160 15
Propriétés foncières	947 28
En caisse	55 03½
Divers débiteurs	3,276 70
Installations	1,000 00
	111,062

PASSIF.

Actions payées en plein	77,350 00
Actions payées en partie	5,329 00
Compte de scrip	4,150 00
Dividende No 1 non réclamé	1,279 30
Divers créanciers	1,767 95
Compte de dépôts	595 20
Surplus de l'actif	20,637 42
	111,062

Nous soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

F. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULT, Secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

UNE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Ligne splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE DE PARIS, Lachenaye, samedi, 10 juillet.
AMERIQUE, Pouzin, jeudi, 24 juillet.
FRERIKS, Dumas, samedi, 7 août.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabina $100—Seconde $60—Troisième $30—Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepôt $22 avec aménagements bord ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKERSIEN,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
Rue Cours Lettre H. N. O.

STEAMERS DU HAVRE

—ET DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
CERVANTES, CORTES,
ESPERA, COLON,
QUEVEDO, (à entrée en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour frêt ou passage (excellents ammenagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à
F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

Juillet—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

**Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au HAV